

INTERVENTION



LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

RISQUES PROFESSIONNELS

- **Identifier les situations de travail à risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) est important. Les TMS se traduisent toujours par des symptômes douloureux pour le salarié et perturbent l'organisation et l'activité en entreprise. Pour les prévenir, IRP AUTO Solidarité-Prévention vous accompagne grâce à un diagnostic sur-mesure.**



Objectifs

- Identifier les situations de travail à risque de TMS.
- Bénéficier de conseils (rédaction d'un plan de préconisations).
- Être accompagné, si besoin, dans la constitution d'une demande de financement d'équipements auprès de la CARSAT⁽¹⁾.



Contenu

IRP AUTO Solidarité-Prévention fait appel à un spécialiste de la prévention des risques professionnels (IPRP⁽²⁾) certifié pour réaliser un diagnostic des situations à risque de TMS. Il effectue une analyse de l'activité professionnelle de vos salariés et identifie les sources de risque. Son expertise lui permet de définir un plan de préconisations adapté à votre entreprise. IRP AUTO Solidarité-Prévention vous accompagne aussi dans la demande de financement de matériel auprès de la CARSAT.



Déroulé

L'intervention de deux journées comporte :

- la présentation de la démarche de diagnostic ;
- l'identification des activités à risque de TMS (observations, entretiens, cotation des contraintes biomécaniques, etc.) ;
- un échange sur les premiers constats ;
- un temps de restitution du rapport rédigé par l'intervenant à l'entreprise (échange téléphonique).

Un rapport écrit vous est remis suite à l'intervention. Il comprend l'analyse détaillée des situations à risque et le plan de préconisations.

2 journées

Les entreprises de moins de 50 salariés

(1) Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

(2) Intervenant en prévention des risques professionnels.

Cette intervention est réservée aux entreprises de la branche des services de l'automobile avec salariés et est prise en charge par le fonds Solidarité-Prévention.

INFORMATIONS ET DEMANDES D'INTERVENTIONS

En ligne

sur l'Espace Internet Solidarité-Prévention

www.irp-auto.com

Par téléphone

au numéro spécial Solidarité-Prévention

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Par courriel solidariteprevention@irpauto.fr



**SOLIDARITÉ
PRÉVENTION**

PRÉVENIR LES RISQUES, AGIR EN SOLIDARITÉ